

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 26-05-13	Dossier complet le 26-05-13	N° d'enregistrement F08213PO624

1. Intitulé du projet

Aménagement et requalification urbaine du secteur Jean Franco

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 33	Opération créant une surface de plancher supérieure à 10 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La Commune de CHAMONIX est propriétaire depuis 2011 d'une emprise de 12 783 m² sise en contact du Centre-Ville, ce terrain supportant l'ancien Centre de Vacances Jean Franco. Est envisagée sur ce site la réalisation d'un programme d'équipements publics (Ecole de Musique Intercommunale, EHPAD, Crèche) et de logements, pour un total d'environ 11 100 m² de surface de plancher.

4.2 Objectifs du projet

Outre la création d'équipements publics que sont l'Ecole de Musique Intercommunale, un EHPAD, une crèche municipale, le projet comprend la réalisation d'un programme de quarante logements sociaux. Cette opération intègre en outre les places de stationnement, et se voit traversée par une "voie verte", permettant de relier le site du Montenvers au secteur de l'Aiguille du Midi.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Cette opération passe par la restructuration/extension d'un bâtiment existant pour accueillir l'Ecole de Musique, et par la démolition de l'ensemble des autres immeubles existants (Centre Jean Franco, gymnase...). La desserte du site sera assurée depuis la "Route Blanche", afin d'éviter toute circulation automobile induite par l'opération dans le Centre-Ville.

Les maîtrises d'ouvrage seront assurées de la façon suivante :

- Ecole de Musique Intercommunale : Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix
- EHPAD : bail emphytéotique administratif entre la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix et l'opérateur
- Logements : bailleur social à désigner
- Crèche : Commune de Chamonix

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Aménager (Article R.421.19 du Code de l'Urbanisme) requis pour gérer les divisions foncières, avec création d'un Lotissement comprenant 4 lots (Ecole de Musique, EHPAD, logements, crèche), création de voies, espaces et équipements communs.

Demande de permis de construire pour chacun des programmes.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de Permis d'Aménager (Article R.122.2 du Code de l'Environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Superficie globale / assiette de l'opération :	12 783 m ²
- Création de la surface de plancher globale :	11 100 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue du Lyret
74400 CHAMONIX MONT-BLANC

Coordonnées géographiques¹

Long. 45° 55' 08" 45

Lat. 6° 12' 17" 17

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site d'implantation du projet se situe dans le centre urbain de Chamonix à proximité du village piéton de Chamonix-Sud, du téléphérique de l'Aiguille du Midi et ses équipements hôteliers, et des commerces du centre-ville. Il est bordé au nord-ouest et au sud-ouest par le rue du Lyret et le chemin François Devouassoux. La RD 1506 marque la limite sud. Plusieurs bâtiments occupent l'emprise du projet. Ils sont destinés, après travaux, à accueillir une partie des équipements publics et des logements sociaux. Outre les bâtiments, le site d'emprise est à ce jour occupé par des voiries et parking, des courts de tennis désaffectés, et le parc arboré de l'ancien centre de vacances de Jean Franco. Un terrain en friche, enclavé au sein d'un espace pavillonnaire, occupe la frange sud-est du site.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de la Commune de Chamonix a été approuvé le 14 septembre 2005 et modifié le 22 août 2008. Les terrains concernés par le projet sont situés en zone UCb et UDa. La zone UC circonscrit les territoires urbanisés où alternent des ensembles coordonnés d'habitations collectives en ordre discontinu et des espaces verts ou boisés. Le secteur UCb réunit les territoires proches de l'hyper-centre urbain, aux implantations bâties au caractère semi continu. La zone UD est une zone urbanisée à vocation principale d'habitation sous forme de maisons individuelles ou "multi-familiales". Peuvent y trouver ponctuellement place des bureaux, commerces, services marchands et non marchands et des activités d'artisanat d'art sous réserve d'être attachées à ces habitations. Le secteur UDa circonscrit les territoires susceptibles de permettre le renforcement des hameaux.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de Chamonix est couverte par un PPR Avalanches approuvé le 26 mars 2010 et un PPR Mouvements de terrain, crues torrentielles et inondations approuvé le 17 mai 2002. Le site d'implantations du projet est situé en zone bleue du PPR Mouvements de terrain, crues torrentielles et inondations. La zone bleue est réputée à risque moyen ou faible et fait l'objet de préconisations spécifiques à la construction. Un extrait de la carte réglementaire est présenté dans le dossier annexé à la présente demande. Le site n'est pas concerné par le PPR Avalanches.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation des bases de données Basols et Basias confirme l'absence de pollutions du site et des sols.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du site Natura 2000 FR 8201699 des Aiguilles Rouges, qui s'étend sur le territoire communal de Chamonix, se situe à 1.250 km à vol d'oiseau de l'emprise du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour partie en périmètre de protection des monuments historiques. ↳ consult STAP

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau direct dans les aquifères souterrains ni les réservoirs superficiels (cours d'eau, plans d'eau). L'ensemble des besoins des usagers des logements et équipements sera couvert par le réseau communal d'Alimentation en Eau Potable, auquel l'ensemble des bâtiments sera raccordé.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le contenu du projet vise notamment la reconversion de bâtiments existants. La construction d'une partie des équipements publics nécessitera des travaux de terrassement. Les matériaux extraits seront triés afin d'être dirigés vers les filières de valorisation et/ou de mise en décharge appropriées. Cette question fera l'objet d'une clause particulière dans les cahiers des charges destinés aux entreprises.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'emprise du projet ne comporte pas de sensibilité écologique particulière. Les habitats répertoriés sont constitués d'une friche enherbée ceinturée d'une clôture, et de plantations arborées. La friche forme un espace interstitiel au coeur de l'urbanisation, elle correspond à un secteur en transition, en quête d'affectation. Le couvert végétal est dominé par les plantes invasives (renouée du Japon et solidage), il offre de faibles potentialités biologiques. La situation cloisonnée et clôturée de cette friche ne lui permet pas d'avoir une fonction précise (habitat relais, corridor) au sein des réseaux écologiques du territoire. Les plantations arborées qui occupent le site tant en bordure des voiries que dans l'ancien parc de Jean
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Franco, sont constituées d'essences assez peu diversifiées (tilleul à grandes feuilles, érable sycomore, épicéa, bouleau). On y observe les oiseaux communs au milieu urbain (mésanges, pie bavarde, verdier d'Europe...). Les aménagements paysagers prévus dans le cadre du projet permettront de maintenir, voire créer une diversité de micro-habitats potentiellement favorables à la faune terrestre. Ils amèneront également une diversité floristique.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se conforme au règlement du PPR Mouvements de terrain, crues torrentielles et inondations approuvé le 17 mai 2002 (zone bleue à contraintes moyennes ou faibles), et dont la construction est soumise à des préconisations particulières.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une ligne a haute tension de 63 KV, reliée au poste électrique de Chamonix, se situe au sud du périmètre du projet, sans qu'elle survole l'emprise d'assiette des équipements prévus.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est bordée au sud par le RD 1506 qui a fait l'objet d'un classement sonore par arrêté revu le 11 juillet 2011, conformément à l'application du décret 95-21 du 9 janvier 1995. A partir du carrefour du Grépon, la RD 1506 est classée en catégorie 4 et est soumise à une bande de protection de 30 mètres de large de part et d'autre des bords de chaussées, à l'intérieur de laquelle les bâtiments doivent être dotés d'équipements d'isolation acoustique contre les bruits extérieurs. Seul le bâtiment prévu pour accueillir l'EHPAD se situe partiellement dans le périmètre. Le plan masse du projet, en prévoyant les accès et entrées du bâtiment dans ce périmètre, prend en compte la question des nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun rejet direct ne sera effectué dans le milieu naturel. Les rejets d'eaux usées domestiques des bâtiments seront dirigés vers le réseau communal d'assainissement collectif avant de rejoindre la station d'épuration des Houches. Les eaux pluviales issues des voiries/parking et des toitures seront dirigées vers le réseau d'eaux pluviales de la commune.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets ménagers seront dirigés vers les filières de collecte, tri et traitement en place sur le territoire. Les ordures ménagères résiduelles, dont la collecte est assurée par la régie communale Chamonix-Propreté, sont traitées au centre de valorisation énergétique du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) des Vallées du Mont-Blanc à Passy. Un point de collecte par apport volontaire est situé à proximité de l'emprise du projet, permettant la récupération des déchets ménagers recyclables. Les déchets inertes seront triés et dirigés vers les filières de valorisation et/ou de stockage appropriées. Le projet n'engendre pas la production de déchets dangereux.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Cahier de photographies repérées sur plan
Extrait PLU approuvé le 14 septembre 2005
Extrait PPR Inondations approuvé le 17 mai 2002
Extrait PPR Avalanches approuvé le 20 mars 2010

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

CHAMONIX MONT-BLANC

le,

15 MAI 2013

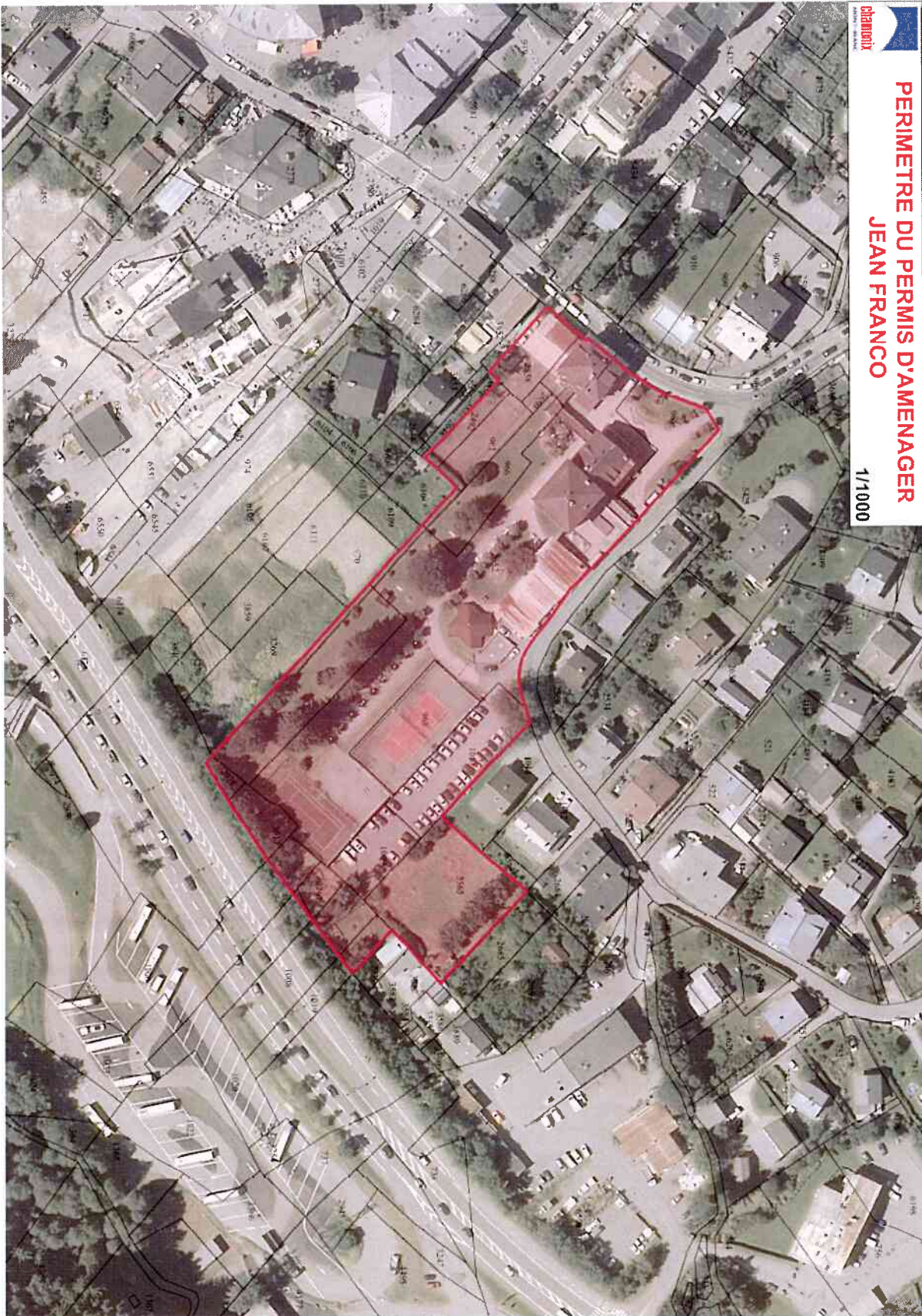
Signature

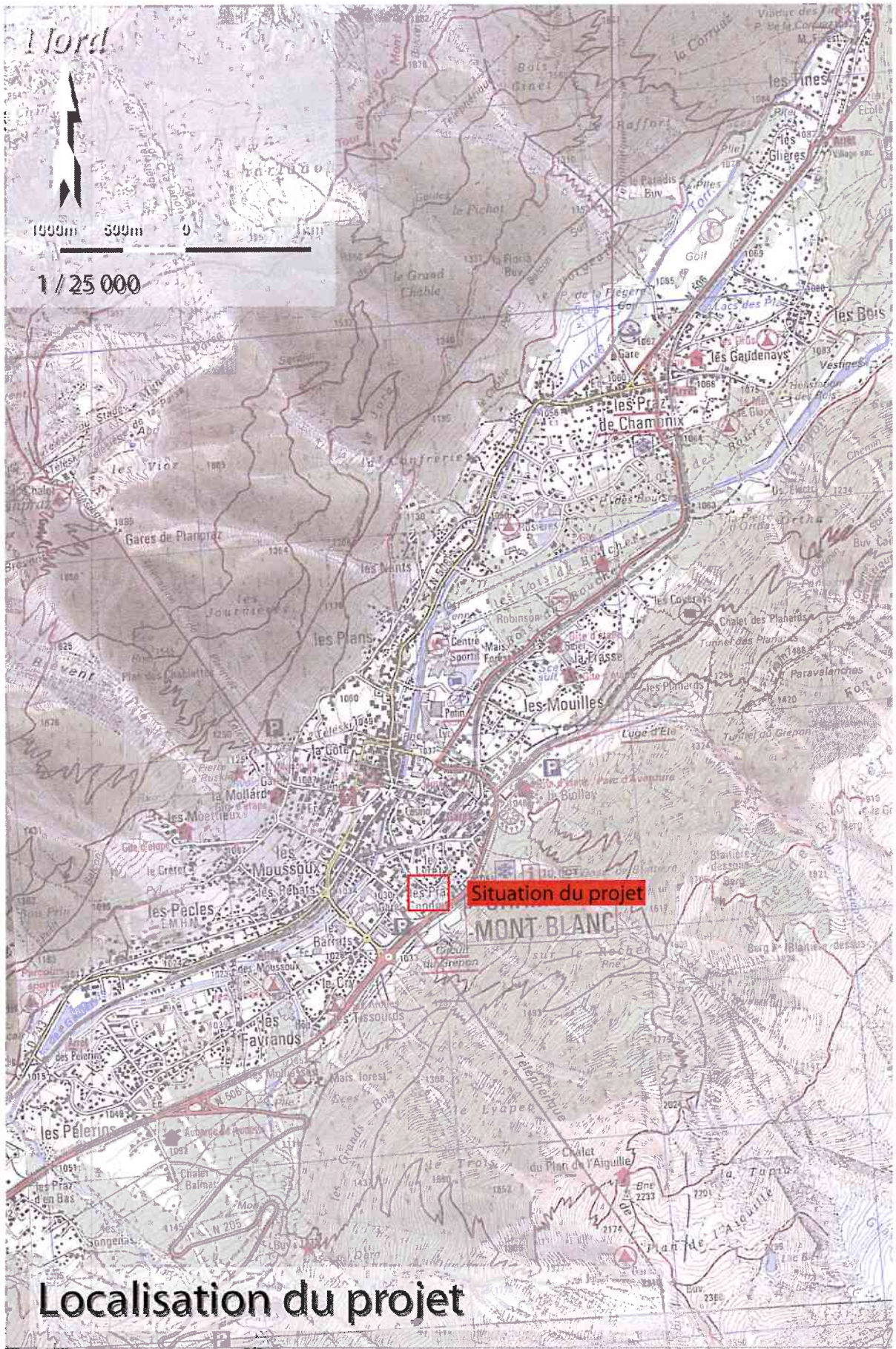




**PERIMETRE DU PERMIS D'AMENAGER
JEAN FRANCO**

1/1000





Localisation du projet

ANNEXE OBLIGATOIRE 3



**Plan de situation - Périmètre du Permis
d'Aménager JEAN FRANCO**

1/4000





Vue lointaine depuis le sentier de Blaitière
sur le versant du massif du Mont-Blanc
Octobre 2011 - *Christophe Veyrat Parisien*

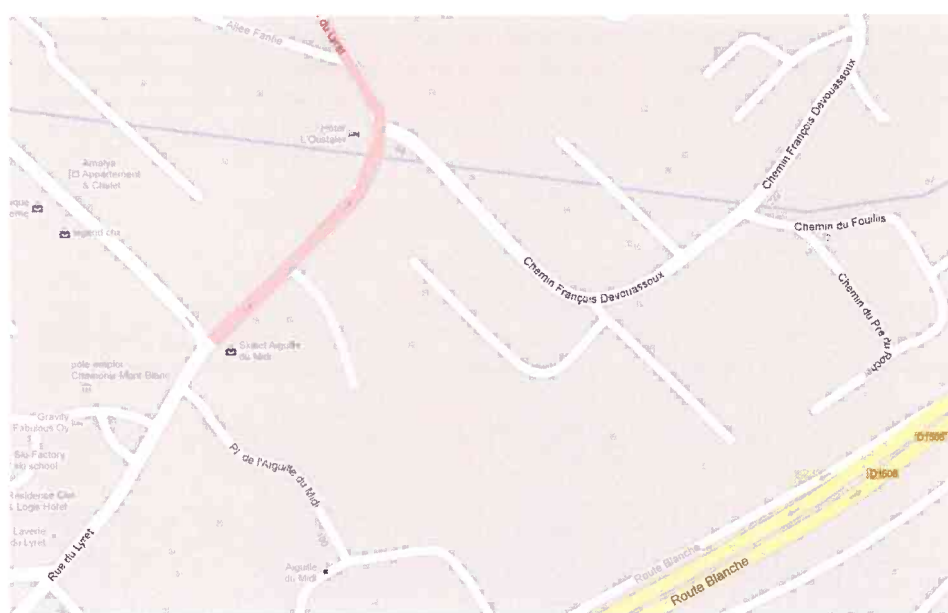
Localisation cartographique des prises de vues du site



Les prises de vues ont été réalisées en mai 2013.

Vue 1 – Depuis la rue du Lyret

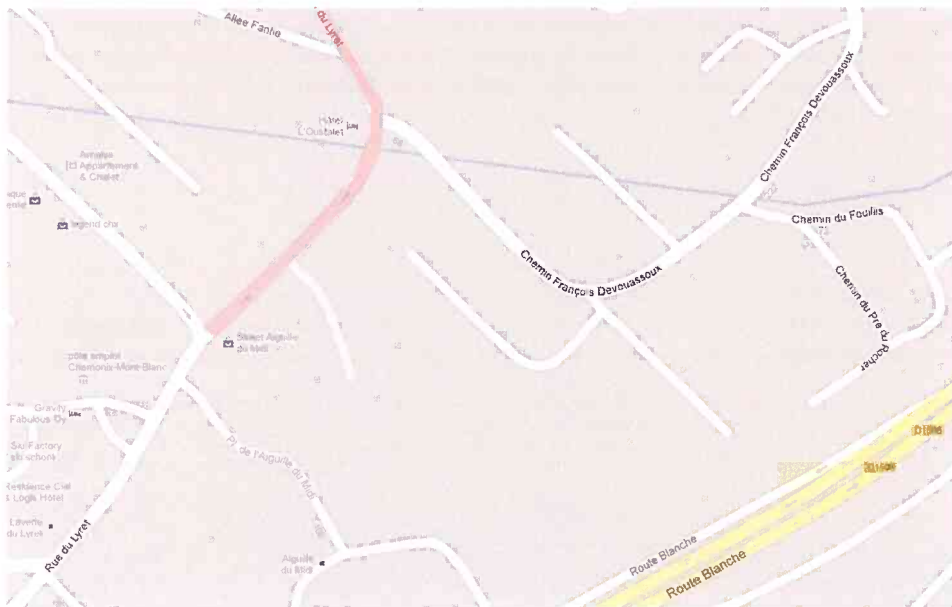
Le bâtiment en travaux devant accueillir l'école de musique



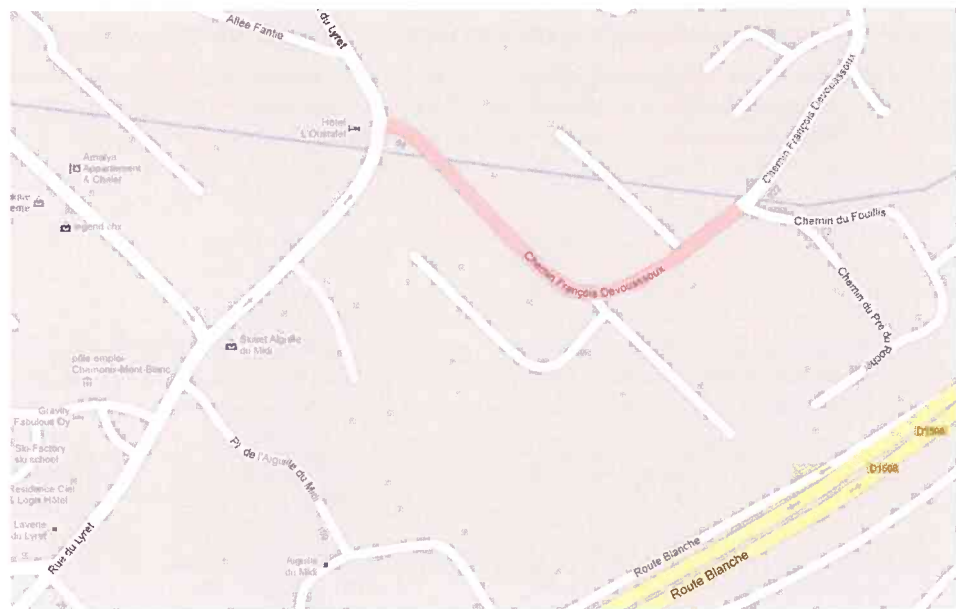
Vue 2 – Depuis la rue du Lyret

Le bâtiment de l'ancien centre de vacances Jean Franco et le bâtiment en travaux devant accueillir l'école de musique

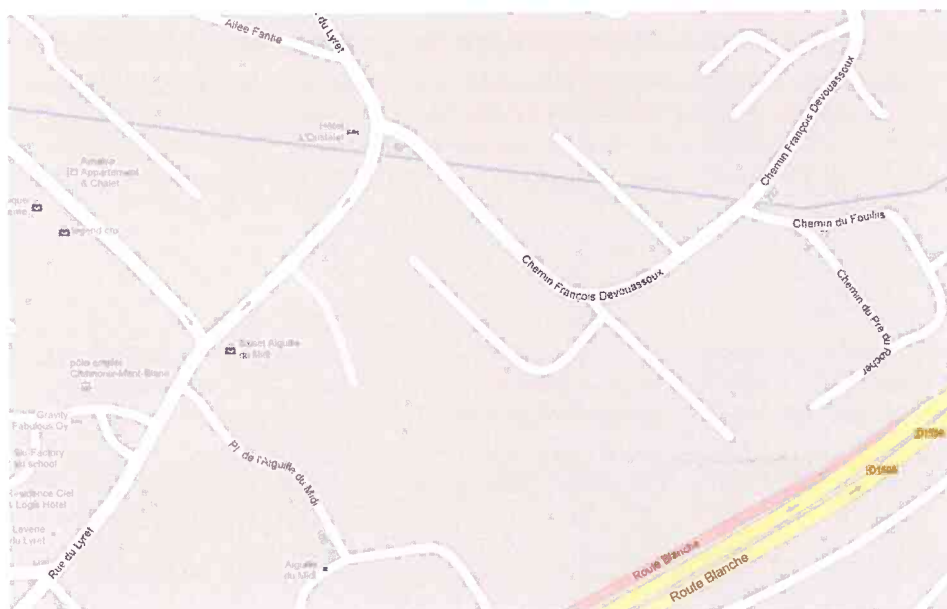




Vue 3 – Depuis le chemin François Devouassoux
Les bâtiments de l'ancien centre de vacances Jean Franco

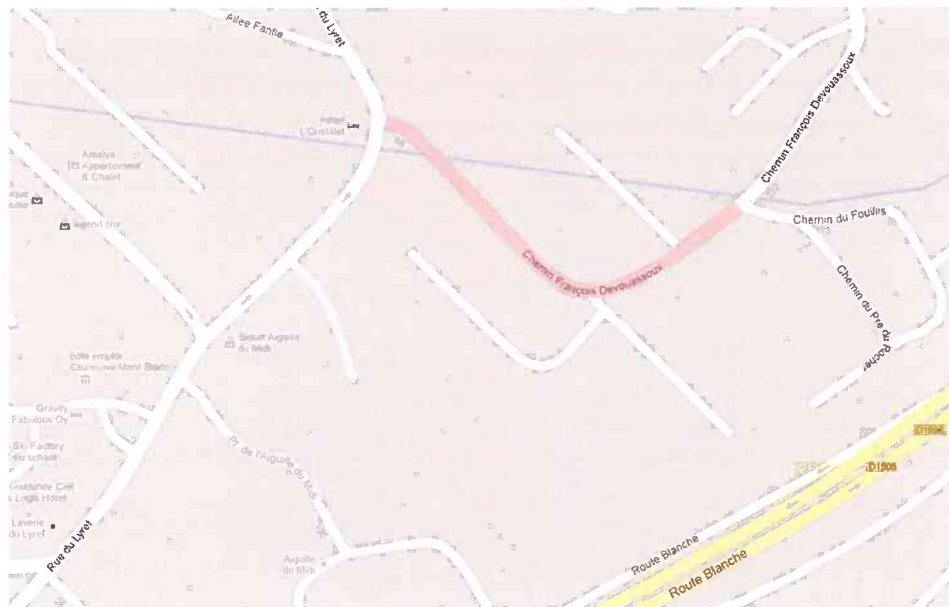


Vue 4 – Depuis la contre-allée de la RD 1506 L'ensemble du site



Vue 5 – Depuis le chemin François Devouassoux

Le parking et les courts de tennis désaffectés de l'ancien centre de vacances Jean Franco



Vue 6 – Depuis la cour de l’ancien centre de vacances Jean Franco
Le parc arboré

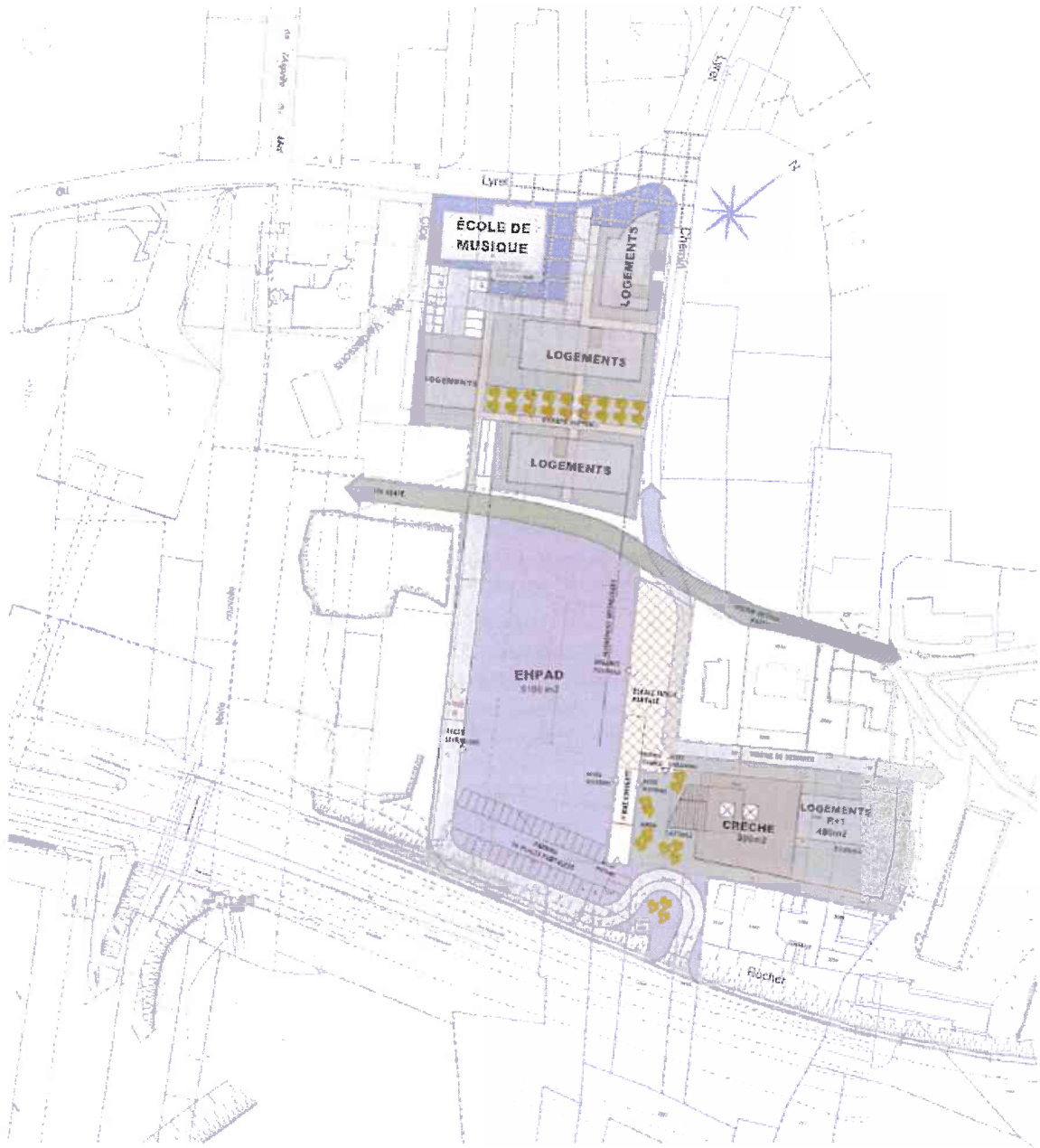


Vue 7 – Depuis le jardin d’une maison riveraine

Le terrain en friche



ANNEXE OBLIGATOIRE 4

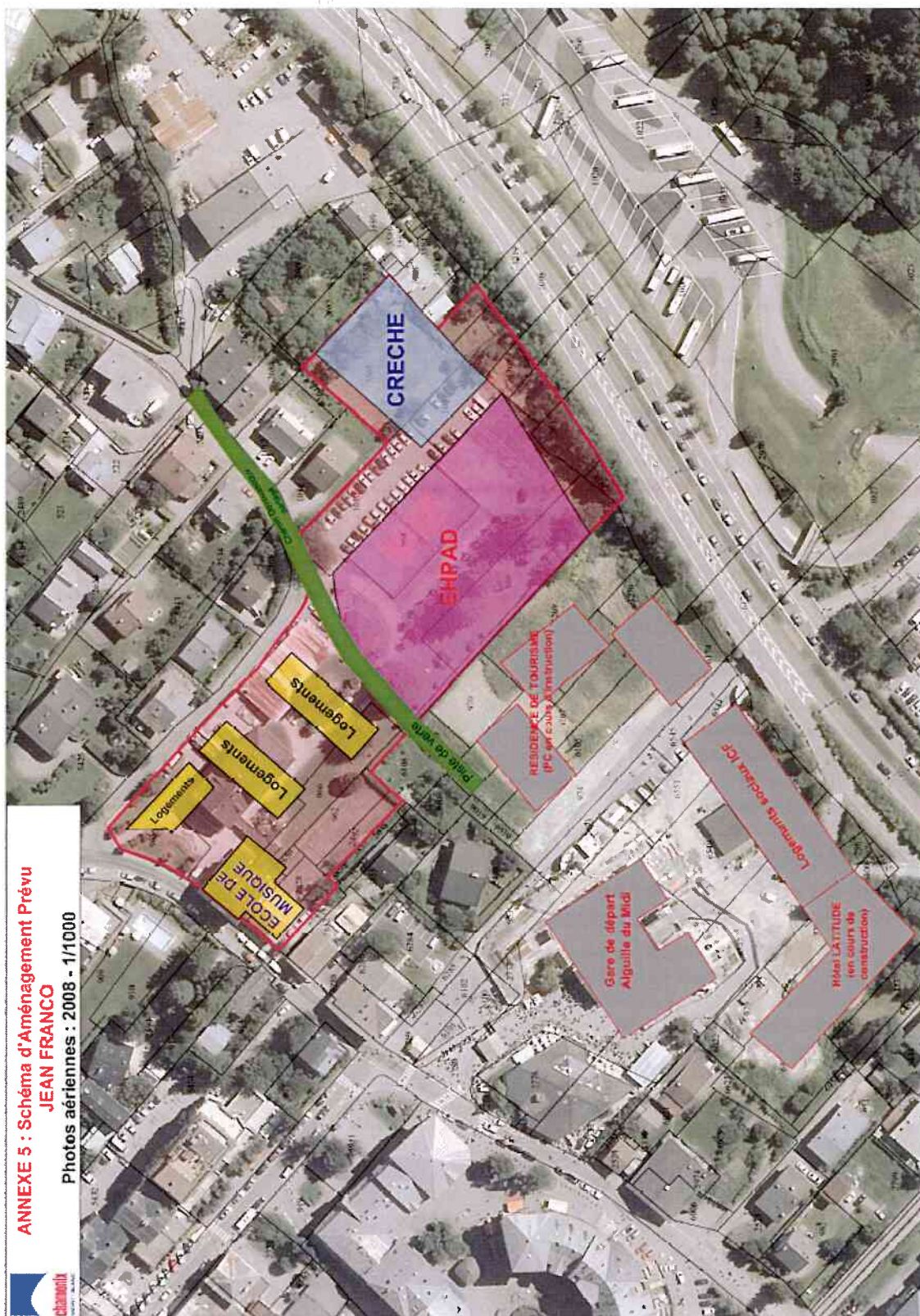


Espaces et Mutations
Espaces, villes, territoires & Aménagement

B. LEMAIRE, Architecte DPLG
Urbaniste DILUP
27, Rue Adraste Parc Altals
74650 Chavanod

CHAMONIX
Jean Franco
ETUDE DE FAISABILITÉ
PLAN DE MASSE
DOCUMENT RÉALISÉ LE : 6 MAI 2013
Echelle : 1/1 000e

ANNEXE OBLIGATOIRE 5



ANNEXE 5 : Schéma d'Aménagement Prévu
JEAN FRANCO

Photos aériennes : 2008 - 1/1000

Ce document illustre le projet d'aménagement prévu sur le site Jean Franco ainsi que les implantations réalisées à toute proximité :

- Gare de Départ de l'Aiguille du Midi,
- Logements sociaux ICF,
- en cours de réalisation : Hôtel LATITUDE de 94 chambres,
- en cours d'instruction : Résidence de Tourisme.

8.2 Liste des annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 1 : · extrait de la carte zonage du Plan local d'Urbanisme (approuvé le 08.07.2005 et le 14.09.2005)

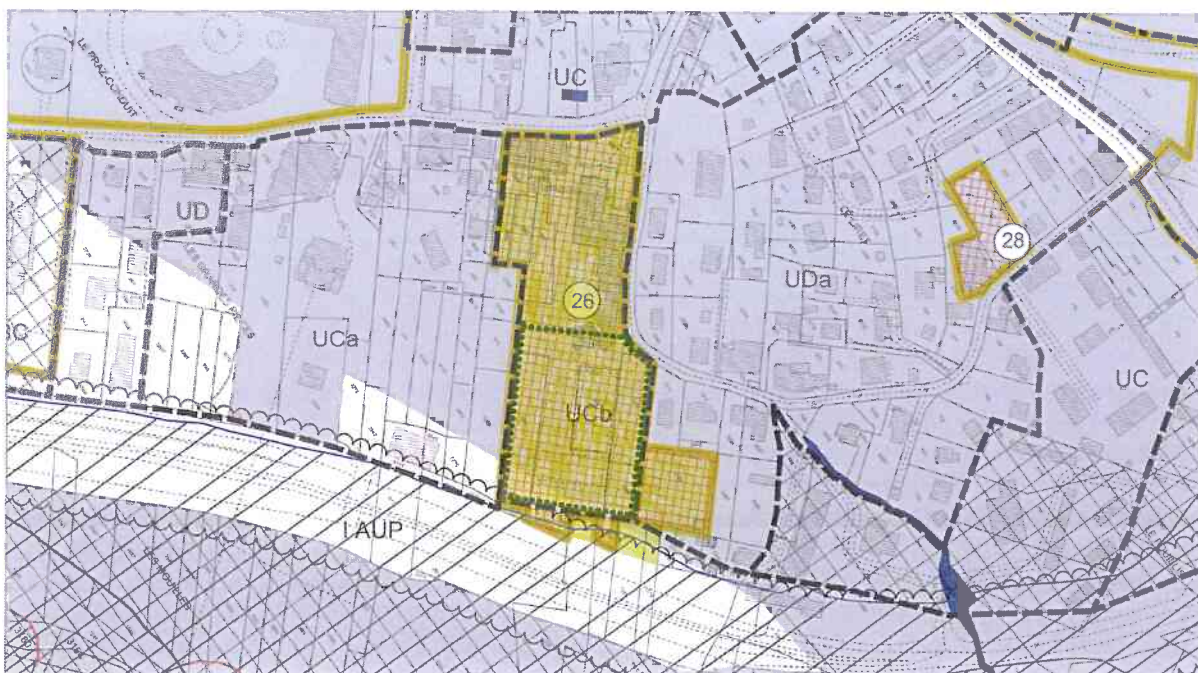
· extrait de la carte réglementaire du Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain, crues torrentielles et inondations (approuvé le 17 mai 2002)

· extrait de la carte réglementaire du Plan de Prévention des Risques Avalanches (approuvé le 26 mars 2010)

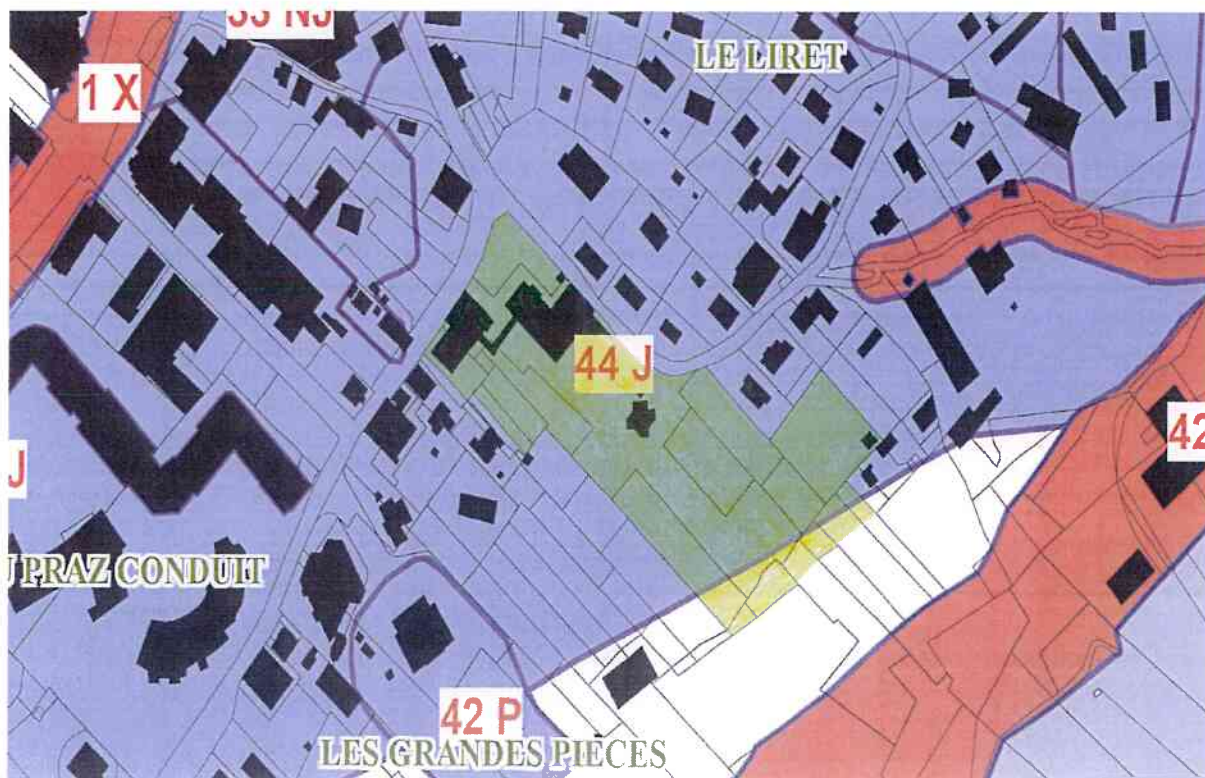
Annexe 2 : classement sonore des infrastructures de transport de la Haute-Savoie- Carte de la RD 1506 à hauteur de l'emprise du projet

ANNEXE 1

extrait de la carte zonage du Plan local d'Urbanisme
(approuvé le 08.07.2005 et le 14.09.2005)



extrait de la carte réglementaire du Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain, crues torrentielles et inondations (approuvé le 17 mai 2002)



ANNEXE 2

classement sonore des infrastructures de transport de la Haute-Savoie- Carte de la RD 1506 à hauteur de l'emprise du projet

